
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 avril 2019 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA19 08 0137

La séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 avril 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA19 08 0138

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2019.

ADOPTÉ.

CA19 08 0139

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA19 08 0140

La première période de questions du public a lieu de 19 h 35 à 20 h 15

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Denzel Julio, 230, Place Benoit #10 (intervenant #1):

Problème d'espace au Centre Bon Courage. Pouvez-vous vous engager à nous trouver un espace plus adéquat?

Réponse (Alan DeSousa) : nous verrons les opportunités, suite à une évaluation des besoins.

Madame Geneviève Vaillant, 104, rue Lapalme (intervenante #2):

Suivi concernant l'Office National du Films, est-ce que la Ville a l'intention d'acheter cet propriété?

Réponse (Alan DeSousa) : c'est encore trop tôt, dès que nous aurons des nouvelles, nous ferons en sorte d'informer les parties concernées.

Madame Anne Goyette, 109, rue Hébert (intervenante #3):

Lorsque la Ville reçoit un immeuble, quel est le pourcentage qui doit être dédié à des fins communautaires?

Réponse (Alan DeSousa) : il n'existe aucune règle à cet effet.

Madame Monica Thoma-Petit, 86, rue Hébert (intervenante #4):

Qu'est-ce que l'arrondissement souhaiterait faire avec la propriété de l'ONF?

Réponse (Alan DeSousa) : je ne me prononcerai pas sur cette question.

Madame Andrée-Madeleine Clément, 1085, rue Trudeau (intervenante #5):

Quelle est la vision pour le quartier Cosmos au niveau architectural, développement durable, etc.?

Réponse (Alan DeSousa) : Ce secteur bénéficiera d'une requalification, mais il est encore trop tôt pour s'arrêter sur une vision. Nos services évaluent les propositions et les citoyens seront consultés.

Monsieur Alexis Borges de Valle, 1115, rue Trudeau (intervenante #6):

Employé chez CAE et membre du Club vélo-boulot. Veut mettre de la pression sur la Ville-centre pour développer l'infrastructure cyclable du secteur industriel ouest.

Réponse (Alan DeSousa) : le conseil est conscient des besoins. (le maire donne des informations sur les travaux à venir).

Monsieur Joseph Toutikian 1575, rue Elizabeth (intervenante #7):

Permis de chien : est venu la semaine dernière pour payer et a eu une pénalité de retard. Il n'a jamais reçu les indications pour payer en ligne. Pourquoi il n'y a pas de gratuité pour les personnes âgées?

Réponse (Alan DeSousa) : Les tarifs pour le permis sont fixés par le règlement de la Ville de Montréal. Les citoyens ont été avisés de la date limite pour acquitter les frais.

CA19 08 0141

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500005) :

CONSIDÉRANT	l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;
CONSIDÉRANT	qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;
CONSIDÉRANT	que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la communauté.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 7 au 13 avril 2019, Semaine de l'action bénévole, sous le thème « Le bénévolat : un geste gratuit, un impact collectif ».
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé, ce deuxième jour d'avril deux mille dix-neuf.

CA19 08 0142

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500007) :

CONSIDÉRANT	qu'en 1970, le 22 avril a été décrété Jour de la Terre par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;
-------------	---

- Considérant que le Jour de la Terre est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;
- Considérant que le Jour de la Terre s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
- Considérant que le Jour de la Terre invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2019, Jour de la Terre, et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'avril de l'année deux mille dix-neuf.

CA19 08 0143

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500006) :

- CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
- CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;
- CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;
- CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux œuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2019, Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce deuxième jour d'avril deux mille dix-neuf.

CA19 08 0144

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1194500008) :

- CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public;
- CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le mois d'avril Mois de la jonquille et encourage les citoyens de Saint-Laurent à poser un geste significatif au cours du mois pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce deuxième jour d'avril deux mille dix-neuf.

CA19 08 0145

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197745005 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2019 - Soumission 19-17491.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (9032-2454 Québec. inc.)	104 960,68 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour des travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **104 960,68 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0146

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de lignage des terrains sportifs pour l'année 2019 - Soumission 19-509.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	29 178,84 \$
Pelouse Santé inc.	38 750,48 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (9032-2454 Québec inc.)** le contrat pour les travaux de lignage des terrains sportifs pour l'année 2019, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **29 178,84 \$**, sous la supervision de la Direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0147

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193152003 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chaméran - Soumission 19-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Lanco Aménagement inc.	361 145,10 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	454 971,60 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Lanco Aménagement inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chameran, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **361 145,10 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-004.
- 2.- D'autoriser une dépense de 343 947,71 \$, pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 17 197,39 \$, à titre de budget de contingences.
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0148

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220008 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement d'une porte de garage aux Travaux publics - Soumission 19-512.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Asselin mécanique industrielle inc.	37 653,16 \$
Lafleur et Fils	38 804,06 \$
Portes Olympiques	49 870,41 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Asselin mécanique industrielle inc.** le contrat pour le remplacement d'une porte de garage aux Travaux publics, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **37 653,16 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0149

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la rénovation de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent - Soumission 19-001.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les constructions Berka inc.	1 606 200,75 \$
Axe Construction	1 724 624,61 \$
Ardec Construction inc.	1 772 914,50 \$

Hubert Blanchette inc.	1 793 610,00 \$
Media Construction	1 880 014,54 \$
Construction Rocart	1 942 146,20 \$
Les Constructions AGLP inc.	1 974 120,75 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les constructions Berka inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la rénovation de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 847 130,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 19-001.
- 2.- D'autoriser une dépense de 1 606 200,75 \$, pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 240 930,00 \$, à titre de budget de contingences.
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0150

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879005 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat du mobilier de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent – Entente-cadre 850479.

ATTENDU que dans le cadre des travaux de rénovation de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent, la majeure partie du mobilier doit être remplacé;

ATTENDU l'entente-cadre en vigueur;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser, pour l'année 2019, une dépense maximale de 120 000 \$ en faveur de Teknion pour l'achat du mobilier de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent – Entente-cadre 850479.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0151

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196747004 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location de glaces dans différentes installations de l'agglomération montréalaise lors de la fermeture pour rénovations de l'aréna Raymond-Bourque.

ATTENDU que l'aréna Raymond-Bourque, construit en 1968 puis agrandi en 1976, fermera ses portes pour des rénovations majeures pour une période de 23 mois, soit à partir du printemps 2019 jusqu'au printemps 2021;

ATTENDU que les travaux, en lien avec le programme de réfections des arénas de la Ville de Montréal, proposent des rénovations à l'ensemble de la structure;

ATTENDU que l'arrondissement désire assurer une continuité des opérations par la location d'heures de glaces dans les arénas et patinoires intérieurs de la région métropolitaine;

ATTENDU qu'afin de conserver une partie de la programmation actuelle certains arénas ont été ciblés pour assurer cette offre de service;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 1 129 000 \$, taxes incluses, pour la location de glaces dans différentes installations de l'agglomération montréalaise sur une période s'échelonnant de juin 2019 à mai 2021, lors de la fermeture pour rénovations de l'aréna

Raymond-Bourque et autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les contrats afférents.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0152

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193152004 relatif à une dépense additionnelle pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux sur une partie de la rue Marcel.

ATTENDU que l'entrepreneur Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.), a débuté les travaux de reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection de la chaussée, des trottoirs et bordures sur une partie de la rue Marcel en août 2018 et que la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux étaient assurées par la firme Axor Expert-Conseils inc.;

ATTENDU que les documents contractuels de la soumission 18-001 stipulent que les travaux devaient être réalisés en trois (3) phases et dans un délai contractuel de 133 jours de calendrier, soit débiter en juillet 2018 et se terminer en décembre 2018;

ATTENDU que pour diverses raisons, les travaux qui devaient être complétés en 2018 ne sont pas encore terminés à ce jour, et que la phase 3 devra être effectuée en 2019;

ATTENDU que des honoraires professionnels supplémentaires seront à envisager pour compléter les travaux en 2019 car le dépassement du délai initial impliquera des dépenses supplémentaires en gestion de chantier et en surveillance de travaux;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 66 051,41 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à Axor Expert-Conseils inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel – Soumission 17-028.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0153

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275005 relatif à une dépense en faveur d'UBA inc., pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % pour les installations aquatiques extérieures et les bassins du Complexe sportif pour l'année 2018 - Entente-cadre 1177548.

ATTENDU la résolution CM17 0053 adoptée par le conseil municipal le 23 janvier 2017 afin de conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec UBA inc. pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les piscines de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 40 241,25 \$ en faveur d'UBA inc. pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour les installations aquatiques extérieures et les bassins du Complexe sportif pour l'année 2019, en vertu de l'entente-cadre 1177548.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0154

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299006 relatif à un soutien financier réparti entre 10 organismes pour l'année 2019, pour la réalisation de projets dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, approuver les projets de convention à cet effet et autoriser le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions.

ATTENDU que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets;

ATTENDU qu'à l'été 2018, une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) a été signée pour cinq ans, couvrant la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023, pour une somme totale de 44,75 M\$;

ATTENDU que les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre à certains critères et que seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 242 374 \$ réparti entre 10 organismes décrits au sommaire décisionnel;
- 2.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;
- 3.- D'autoriser le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0155

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190299007 relatif à un soutien financier répartis entre 4 organismes pour l'année 2019, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant, approuver les projets de convention à cet effet et autoriser le Directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions.

ATTENDU qu'en juin 2016, la Ville de Montréal lançait la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal, de l'enfance à l'adolescence », s'engageant ainsi à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel;

ATTENDU qu'en 2019, la Ville a accordé une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles;

ATTENDU que les organismes reconnus par l'arrondissement ont été invités à soumettre des projets dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal et que les projets retenus s'inscrivent dans les dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 893 \$ répartis entre 4 organismes décrits au sommaire décisionnel;
- 2.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;
- 3.- D'autoriser le Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer lesdites conventions;
- 4.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0156

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197220002 relatif à une convention de subvention et de soutien pour le personnel avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ATTENDU que Saint-Laurent est le premier arrondissement de la Ville de Montréal à avoir complété le programme des « Partenaires dans la protection du climat » (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, l'Arrondissement a établi ses inventaires corporatifs et collectifs d'émissions de GES ainsi que ses objectifs de réduction et qu'il a également établi un Plan local de réduction des émissions de GES pour atteindre ses objectifs;

ATTENDU que l'Arrondissement a mis en œuvre ce Plan et en a assuré le suivi, complétant ainsi les 5 étapes du Programme et que, dans ce contexte, il désire développer et mettre en œuvre un projet échelonné sur 2 ans axé autour de la réalisation d'un budget carbone;

ATTENDU que cette démarche implique l'embauche d'une ressource et qu'une partie de ces coûts peut être récupérée par une subvention offerte par le programme Municipalités pour l'innovation climatique de la FCM;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une convention de subvention et de soutien pour le personnel avec la Fédération canadienne des municipalités.
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0157

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services techniques pour les événements culturels 2019-2020.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services techniques pour les événements culturels 2019-2020.

ADOPTÉ.

CA19 08 0158

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180069005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le projet de réfection des équipements électromécaniques de la mairie d'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le projet de réfection des équipements électromécaniques de la mairie d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA19 08 0159

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation d'une étude de mobilité en lien avec les projets de développement dans trois secteurs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation d'une étude de mobilité en lien avec les projets de développement dans trois secteurs.

ADOPTÉ.

CA19 08 0160

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190570001 relatif à l'ajustement d'honoraires au contrat de services professionnels d'architecture pour l'ouverture du Complexe sportif.

ATTENDU que le 3 août 2010, l'arrondissement de Saint-Laurent a autorisé le lancement d'un concours d'architecture pour la mise en œuvre du projet de construction du complexe sportif Saint-Laurent (ci-après : « CSSL ») (résolution CA10 080587);

ATTENDU qu'à la suite de la tenue du concours, le 1^{er} mars 2011, l'arrondissement de Saint-Laurent accorde un contrat de services professionnels au montant maximal de 3 713 903 \$ à Saucier + Perrotte Architectes – Hughes Condon Marler Architects – SNC Lavalin inc. pour la confection des plans et devis et pour la surveillance des travaux de construction du CSSL (CA11 080124);

ATTENDU que le 20 juin 2013, à la suite d'un appel d'offres public, l'arrondissement de Saint-Laurent a octroyé un contrat de 50 280 899,31 \$ à Unigertec inc. en vue de la construction du CSSL;

ATTENDU que le 3 décembre 2013, un ajustement d'honoraires professionnels est consenti à la suite de l'octroi du contrat de construction, étant donné que la convention de services professionnels prévoit un ajustement sur la base du « Coût réel des travaux »;

ATTENDU que le 13 juin 2016, un second amendement est apporté au contrat de services professionnels en raison de la prolongation de la période de surveillance des travaux de construction du CSSL, comportant une augmentation des honoraires de 705 083,96 \$ (taxes incluses);

ATTENDU que le 27 juin 2017, l'arrondissement de Saint-Laurent approuve un nouvel amendement au contrat de services professionnels, pour la prolongation des travaux de surveillance jusqu'à la date de la réception provisoire de l'ouvrage, le 7 février 2017, avec une augmentation de 270 191,25 \$;

ATTENDU que des difficultés particulières ont surgi dans les semaines précédant l'ouverture officielle du CSSL et plus particulièrement, avec l'arrivée des jeunes au CSSL en vue des activités des camps de jour d'été;

ATTENDU que ces difficultés particulières ont requis de la part des architectes Saucier + Perrotte des efforts supplémentaires à ceux qui étaient inclus à l'entente initiale;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver l'entente finale d'ajustement des honoraires au contrat de services professionnels d'architecture pour le travail additionnel exécuté en vue de l'ouverture du Complexe sportif Saint-Laurent en mai et juin 2017 et autoriser une dépense additionnelle de 16 671,38 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 036 344,07 \$ à 5 053 015,45 \$ (taxes incluses).
- 2.- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0161

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058006 relatif à une offre à la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité, de prendre en charge la coordination et la

réalisation des travaux relatifs au réaménagement géométrique d'un tronçon du boulevard Marcel-Laurin situé entre la rue Saint-Exupéry et la future rue Ernest-Anctil.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro 1160615005 et la résolution CM16 1452 adoptée le 20 décembre 2016 par le conseil municipal à l'effet d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite procéder à l'ouverture de la nouvelle rue Ernest-Anctil afin de permettre la construction de nouveaux bâtiments résidentiels faisant partie de la phase 4 du développement résidentiel Bois-Franc;

ATTENDU que le boulevard Marcel-Laurin faisant partie du réseau artériel, l'Arrondissement offre à la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, alinéa 2, de prendre en charge la coordination et la réalisation des divers travaux de réaménagement géométrique;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), à la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au réaménagement géométrique d'un tronçon du boulevard Marcel-Laurin situé entre la rue Saint-Exupéry et la future rue Ernest-Anctil.

ADOPTÉ.

CA19 08 0162

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058005 relatif à une offre à la Division de l'aménagement de la Direction de la mobilité, de prendre en charge des travaux de construction de trottoirs et de dos d'âne sur des rues faisant partie du réseau artériel de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que l'Arrondissement projette de procéder à des modifications géométriques à plusieurs endroits sur son réseau routier afin d'améliorer la sécurité et le confort des piétons;

ATTENDU que certaines des interventions prévues se situent sur le réseau artériel;

ATTENDU que l'Arrondissement désire prendre en charge les travaux de construction desdits trottoirs ainsi que du réaménagement de rues et qu'une offre dans ce sens sera présentée à la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel, conformément à l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), à la Division de l'aménagement de la Direction de la mobilité, de prendre en charge des travaux de construction de trottoirs et de dos d'âne sur des rues faisant partie du réseau artériel de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA19 08 0163

Soumis sommaire décisionnel numéro 1193058006 relatif à l'acceptation d'une offre de services de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour la réalisation des travaux de marquage sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2019.

ATTENDU que chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent voit à maintenir le marquage sur la chaussée afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a demandé à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, qui détient une compétence réputée pour la réalisation de

marquage de chaussée, de préparer une offre de service pour le marquage des rues pour l'année 2019;

ATTENDU l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.
- 2.- D'autoriser une dépense maximale de 375 591,48 \$, taxes non applicables, pour la réalisation des travaux de marquage sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2019.
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0164

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196747003 relatif à l'octroi d'une aide financière à une résidente de Saint-Laurent pour sa participation aux Championnats de plongeon 2019, qui se sont déroulés à Victoria, Colombie-Britannique du 4 au 11 mars 2019.

ATTENDU que selon certaines conditions énumérées à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent, l'Arrondissement soutient financièrement les athlètes élités et artistes amateurs résidents qui prennent part à des compétitions de calibre national ou international;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une aide financière de 448,41 \$ à Amélie-Laura Jasmin, représentant 50 % des frais de transport générés par sa participation aux Championnats de plongeon 2019, qui se sont déroulés à Victoria, Colombie-Britannique du 4 au 11 mars 2019;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0165

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196879003 relatif à un soutien financier au Collège Vanier pour la réalisation d'un projet d'aménagement de mobilier urbain destiné à la Place publique Rodolphe-Rousseau pour la saison estivale 2019.

ATTENDU que l'Arrondissement convient d'accueillir pour une troisième année consécutive, à la Place Rodolphe-Rousseau, le projet gagnant de mobilier urbain des étudiants en technique d'architecture du Collège Vanier;

ATTENDU qu'à la suite d'une sélection par un jury du projet gagnant, un montant de 4 000 \$ sera remis au Collège Vanier pour la réalisation du projet qui sera intégré à la structure existante de la Place Rodolphe-Rousseau;

ATTENDU que ce montant couvrira l'achat de matériel et les frais divers encourus par le Collège;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 4 000 \$ au Collège Vanier pour la réalisation d'un projet d'aménagement de mobilier urbain destiné à la Place publique Rodolphe-Rousseau pour la saison estivale 2019;

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0166

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196275004 relatif à l'octroi de subvention au Club de baseball de Saint-Laurent pour l'année 2019.

ATTENDU qu'en 2019, le Club de baseball recrutera du personnel additionnel pour réaliser son offre de service afin d'assurer une offre adéquate aux jeunes Laurentiens;

ATTENDU que cette subvention est complémentaire à la subvention de 31 220 \$ octroyée pour l'année 2019 (CA18 080085);

ATTENDU la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* qui précise les modalités d'accréditation des organismes ainsi que son maintien et définit les paramètres d'attribution du soutien financier, matériel et technique, telle qu'adoptée le 1^{er} décembre 2015, et prolongées pour les années 2018 et 2019 (CA18 080085);

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer au Club de baseball Saint-Laurent une subvention de 2 000 \$ pour l'année 2019.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0167

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195005001 relatif à l'octroi de subventions individuelles à onze organismes du troisième âge pour l'année 2019.

ATTENDU la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'accorder, aux onze organismes du troisième âge suivants, des subventions individuelles variant de 1 000 \$ à 1 750 \$ pour l'année 2019, pour un montant total de 11 880 \$:

ORGANISMES	MONTANTS
Demeures Sainte-Croix III	1 000 \$
Les résidents du Manoir de Casson	1 000 \$
Les Aînés du Village Montpellier	1 010 \$
Le Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc.	1 750 \$
Club de l'âge d'or St-Hippolyte	1 000 \$
Comité de résidents du Manoir Saint-Laurent	1 000 \$
Fifty plus Friendship club of Saint-Laurent	Pas de demande cette année, seulement 13 membres
Club âge d'Or de Saint-Sixte	1 000 \$
Association des résidents Maison Badeau-Sauvé	1 000 \$
Place à la marche	1 120 \$
Beth Ora Seniors	1 000 \$

St-Laurent Senior Citizen's Neighbourhood Association

1 000 \$

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0168

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1193984004).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 février et le 27 mars 2019, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA19 08 0169

Soumis sommaire décisionnel numéro 1190664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

- Concert levée de fonds au profit de la Fondation du Cégep de Saint-Laurent, le 20 avril 2019 au Cégep de Saint-Laurent.
1 billet à 38,50 \$ **38,50 \$**
- 13^e Gala de reconnaissance environnement et développement durable de Montréal organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, le 30 avril 2019 au Marché Bonsecours.
1 table de 8 personnes à 720,00 \$. **720,00 \$**
- 17^e Festin Homard et Bœuf organisé par la Fondation de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, le 10 mai 2019 à l'aréna Raymond-Bourque.
2 billets à 190,00 \$. **380,00 \$**

2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA19 08 0170

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1196747006 relatif à l'approbation d'un addenda, prolongeant, jusqu'au 31 mars 2034, le bail par lequel l'Arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent une partie du lot 3 397 451 d'approximativement 196 226 pieds carrés et un droit de passage longeant la voie du CN pour des fins de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080218, adoptée par le conseil d'arrondissement le 3 avril 2018, approuvant un bail d'une durée de 5 ans par lequel l'Arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent une partie du lot 3 397 451 d'approximativement 196 226 pieds carrés

et un droit de passage longeant la voie du CN pour des fins de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc (sommaire décisionnel 1180299005);

ATTENDU que l'arrondissement et le Cégep de Saint-Laurent ont convenu d'autoriser un addenda afin de procéder à la prolongation du bail existant pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 mars 2034;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM DÉCLARANT SON INTÉRÊT ;

D'approuver un addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2034, le bail par lequel l'Arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent une partie du lot 3 397 451 d'approximativement 196 226 pieds carrés et un droit de passage longeant la voie du CN pour des fins de jardins communautaires et l'implantation des Serres du Dos Blanc.

ADOPTÉ.

CA19 08 0171

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1190299008 relatif à l'approbation d'un addenda, prolongeant jusqu'au 31 mars 2034 le protocole d'entente avec la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc pour la mise à disposition gratuite du terrain que l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent pour l'implantation d'un complexe serricole.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080135, adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 mars 2018, approuvant l'entente se terminant le 31 décembre 2023, avec la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc pour la mise à disposition gratuite du terrain que l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent pour l'implantation d'un complexe serricole (sommaire décisionnel 1180299006);

ATTENDU que la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc est gestionnaire du complexe serricole;

ATTENDU que l'arrondissement et la coopérative de solidarité Les Serre du Dos Blanc ont convenu d'autoriser un addenda afin de procéder à la prolongation de l'entente existante pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 mars 2034;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LE CONSEILLER AREF SALEM DÉCLARANT SON INTÉRÊT ;

D'approuver un addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2034 le protocole d'entente avec la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc pour la mise à disposition gratuite du terrain que l'arrondissement loue au Cégep de Saint-Laurent pour l'implantation d'un complexe serricole.

ADOPTÉ.

CA19 08 0172

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499004 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1650, rue Decelles dans la zone S15-036 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'empiètement d'un bâtiment à la suite d'un agrandissement qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA19 08 0173

Soumis sommaire décisionnel numéro 1197499005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 5000, chemin Saint-François dans la zone I10-009 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'empiètement d'un bâtiment à la suite du remplacement du revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA19 08 0174

Soumis sommaire décisionnel numéro 1195208001 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot 4 846 004 à la suite d'une demande de permis de construction.

ATTENDU la demande de permis de construction (3001457553) du propriétaire 6515037 Canada inc.;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que la construction de ce nouveau bâtiment résidentiel multifamilial respecte les dispositions du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 4 846 004, dans le but de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial.

ADOPTÉ.

CA19 08 0175

Soumis second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-13 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1194903001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA06-08-0020-13 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA19 08 0176

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-115 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1184903001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-115 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA19 08 0177

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à :

- agrandir la zone S15-132 à même la zone B15-131 et une partie de la zone I15-142;
- abroger la grille des usages et des normes applicable à la zone commerciale B15-131.

(1184903001 – RCA08-08-0001-115)

CA19 08 0178

Le règlement numéro RCA08-08-0001-116 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1197154001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2018, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-116 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA19 08 0179

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-117 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1197602001).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-117 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 23 avril 2019, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA19 08 0180

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à :

- modifier certaines normes afin de soustraire les usages « multifamiliale de service (h5) » et « multichambre (h6) » de l'exigence de réduction du nombre minimum de cases de stationnement requis au pourtour des stations de métro et des stations de trains existantes et projetées.

(1197602001 – RCA08-08-0001-117)

CA19 08 0181

Le règlement numéro RCA07-08-0012-6 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1193231004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 mars 2019, un projet de règlement numéro RCA07-08-0012-6 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés a été présenté et déposé (CA18 080123);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA07-08-0012-6 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA19 080124);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA07-08-0012-6 modifiant le règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

ADOPTÉ.

CA19 08 0182

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893007 relatif à la création d'un poste temporaire d'agent de recherche pour une période maximale de deux ans à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro 1197220002 autorisant la création d'un poste temporaire d'agent de recherche pour une période maximale de deux ans ;

ATTENDU que ce poste sera partiellement subventionné par la participation de l'Arrondissement au programme de subvention de la Fédération canadienne des municipalités;

ATTENDU les discussions avec le Service des ressources humaines central - développement organisationnel - concernant ce remplacement temporaire ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer un poste temporaire d'agent de recherche pour une période maximale de deux ans à la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA19 08 0183

Soumis sommaire décisionnel numéro 1194893008 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à titre de préposé entretien - sports et loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de la Division des loisirs et du développement social / Section du CDL et de l'administration.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de Nicola Izzo, employé col bleu à titre de préposé entretien - sports et loisirs à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de la Division des loisirs et du développement social / Section du CDL et de l'administration (poste : 61056 – Emploi : 600470 - Centre d'opération : 304726), sans effet rétroactif.

ADOPTÉ.

CA19 08 0184

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2019 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA19 08 0185

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 05

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le maire Alan DeSousa parle du voyage-échange avec Lethbridge et invite les jeunes à poser leur candidature.

- Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants:
 - la course Saint-Laurent aura lieu le 14 avril prochain;
 - l'érablière urbaine – salue le travail effectué pour l'événement;
 - le 26 avril sera le jour du grand nettoyage au boisé Marcel-Laurin;
 - la semaine des bénévoles se tiendra du 7 au 13 avril – il salue leur dévouement.
- Le conseiller Jacques Cohen mentionne que les 13 et 14 avril aura lieu le spectacle Images sur glace. Il en profite pour offrir ses vœux de Joyeuses Pâques et remercie les équipes de déneigement.
- Le conseiller Francesco Miele souhaite également de très Joyeuses Pâques aux citoyens et remercie madame Michèle D. Biron qui a représenté l'arrondissement auprès de l'organisme CARI.

CA19 08 0186

Gare intermodale du REM : Demande de modification de concept

ATTENDU que le projet du Réseau Express Métropolitain (REM) comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (ADM), le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal;

ATTENDU que le projet ne comporte pas de connexion avec les gares de VIA Rail et d'Exo;

ATTENDU que la distance entre le quai du REM et la gare VIA Rail/Exo est minime et que les équipements de forage seront déjà en place;

ATTENDU que l'option de prolonger le REM vers les gares de Via/Exo s'inscrit dans une volonté que le projet puisse bénéficier tant aux passagers et employés d'ADM qu'à ses communautés riveraines;

ATTENDU qu'en plus de développer un pôle intermodal de transport collectif, il y a un avantage important pour un aéroport international d'être relié directement au service de train régional;

ATTENDU que les enjeux de fluidité de la circulation sur le site aéroportuaire sont constants et qu'il est important de considérer l'afflux de navetteurs qui circuleraient sur le site aéroportuaire si le REM n'était pas prolongé jusqu'à la gare;

ATTENDU que cette connexion, en plus d'offrir une desserte aux citoyens de la portion sud de l'ouest de l'île, ouvrirait le REM aux régions du Québec;

ATTENDU que les dirigeants d'ADM et de VIA Rail sont favorables à ce qu'une modification soit apportée au concept du REM pour que les gares passager de Via Rail et Exo soit intégrées à la gare du REM pour des raisons de sécurité et de fluidité;

Proposé par le maire Alan DeSousa ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De transmettre une demande officielle à l'agglomération de Montréal et à la Caisse de dépôt de placement du Québec Infra afin que le concept original du REM soit modifié de façon à prévoir un prolongement entre la gare du REM localisée à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau et la gare intermodale formée des gares Via Rail et Exo.

ADOPTÉ.

CA19 08 0187

Deuxième période de questions du public

Aucune question n'a été posée

CA19 08 0188

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 20.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2019.
